

Dates et nombre de jours

Lundi 26 , mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2026

4 ½ journées soit 16 heures d'enseignement

Objectifs pédagogiques

Reconnaitre et interpréter les lésions thyroïdiennes observables avec différentes techniques, cytologiques, macroscopiques, histologiques ou de biologie moléculaire. Savoir quand utiliser ces techniques. Analyser ces observations en fonction du contexte clinique et biologique du patient et des connaissances médicales actuelles ; élaborer un compte-rendu reprenant les différents items nécessaires à la prise en charge optimale des patients. Comprendre et connaître les différentes implications cliniques, thérapeutiques et pronostiques de nos observations.

Méthode pédagogique utilisée

La formation se déroule sur quatre demi-journées, sous forme de présentations illustrées par de nombreux cas. Ces présentations sont organisées par thèmes : techniques (extemporané, macroscopie, cytopathologie...), lésionnels (tumeurs d'architecture papillaire, vésiculaire, solide, tumeurs oncocytaires, à cellules claires...), ou plus généraux (cytologie ; extemporané ; prise en charge...).

Description de l'activité par horaire

(les horaires et l'ordre des présentations sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés)

J1 : lundi de 13h30 à 18h-18h30

13h30 Accueil Présentation EPU, Rappels anat., embryo, etc

14h30 Lésions d'architecture vésiculaire 1° partie (noyaux CP, NIFTP)

Pause

16h Lésions d'architecture vésiculaire 2° partie (invasion)

17h Lésions oncocytaires

17h30 Macroscopie

J2 : mardi de 13h30 à 18h-18h30

13h30 Introduction à la cytoponction

14h30 Lésions d'architecture papillaire 1° partie puis cyto pap

Pause

16h cytologie papillaire

17h Lésions d'architecture papillaire 2° partie

J3 : mercredi de 13h30 à 18h-18h30

13h30 Lésions trabéculaires et massives (peu différenciées)

14h40 Lésions trabéculaires et massives (anaplasique) + Lésions fibreuses

Pause

16h Carcinome médullaire de la thyroïde

16h50 Apport des techniques complémentaires

17h15 Prise en charge et recommandations

Contact : Secrétariat de la SFP

Service Central d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques

HOPITAL DE BICETRE 78 rue du Général Leclerc 94275 Le Kremlin Bicêtre, FRANCE

Tél. : +33 (0)1 45 21 78 72/06 67 35 35 81 Courriel : contact@sopathol.org Site Web : <http://www.sopathol.org>

SIRET 328 309 307 000 28 – NAF 7220Z – FR 21328309307 00028



Déroulé pédagogique EPU 2026

Pathologie THYROIDIENNE

J4 : jeudi de 13h30 à 18h-18h30

13h30 Tumeurs rares

13h45 Lésions à cellules claires et lésions kystiques

14h20 Infiltrats lymphoïdes

15h15 Inflammations granulomateuses

Pause

16h Examen extemporané

16h45 Post-test (lames test)

Evaluations

- Des questionnaires sont proposés avant et après la formation afin d'évaluer la compréhension et l'atteinte des objectifs de la formation par le participant.
- Le participant est invité à compléter un questionnaire d'évaluation.

Supports et ressources pédagogiques

Les participants ont à leur disposition une trentaine de lames virtuelles "test" qu'ils vont pouvoir examiner avant l'EPU. Tout le long des deux jours ils auront accès à une centaine de lames virtuelles qui serviront de support aux différentes présentations. Ces présentations (diaporamas) sont présentées en virtuel pendant ces deux jours de formation et sont également disponibles et téléchargeables en format PDF.

Les lames virtuelles "test" seront discutées en fin de formation.

Ils ont également à leur disposition un polycopié téléchargeable en format PDF, qui résume les différents problèmes abordés pendant ces deux jours.

Version 20/11/2025

Contact : Secrétariat de la SFP

Service Central d'Anatomie et de Cytologie Pathologiques

HOPITAL DE BICETRE 78 rue du Général Leclerc 94275 Le Kremlin Bicêtre, FRANCE

Tél. : +33 (0)1 45 21 78 72/06 67 35 35 81 Courriel : contact@sopathol.org Site Web : <http://www.sopathol.org>

SIRET 328 309 307 000 28 – NAF 7220Z – FR 21328309307 00028

Organisme de formation enregistré sous le n° 11752761175 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.